Nice : Un migrant nigérian condamné pour avoir agressé sexuellement une jeune fille trisomique

02/07/2021 à 23h42



Le 20 mai, il avait agressé sexuellement une trisomique dans le jardin d'Arménie, avenue de Suède, près de la Prom'. Ce Nigérian sans papiers, à la demande d'asile périmée, errait depuis quelque temps dans Nice.

Il allait de logement provisoire en logement provisoire, via le 115. Le prévenu avait même été interpellé, en état d'ébriété, pour apologie du terrorisme… avant d'être relâché, l'infraction ne paraissant pas constituée. Le parquet avait fait appel de cette décision.

En garde à vue, Johnson Abiodun avait reconnu les faits d'agression sexuelle. Mais, interrogé lundi par Alain Chemama, président du tribunal, il a finalement nié les avoir commis. *"Je ne l'ai jamais touchée."* Et d'accuser la police d'avoir trafiqué son procès-verbal. Problème, plusieurs témoins avaient assisté à la scène. Le 20 mai, la malheureuse, qui se rendait à un cours de soutien scolaire, s'était isolée dans un buisson pour satisfaire un besoin naturel. C'est là que Johnson Abiodun était passé à l'action.

(…) Le procureur de la République, Vincent Edel, a souligné sa dangerosité et réclamé 18 mois de prison avec maintien en détention et interdiction de territoire français de trois ans. Le tribunal a suivi, rallongeant jusqu'à 5 ans l'interdiction de paraître sur le territoire français une fois la peine purgée.

www.nicematin.com